

N/REF : 4/02/2025 11H15 C:009458 I:14595

GRUEL FRANCOISE

V/Appel du Mardi 04/02/2025 a 11H15

**13 RUE DES ORMEAUX
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 13 ORMEAUX
13 RUE DES ORMEAUX
35000 RENNES

Rennes, le 10 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 ORMEAUX - MME GRUEL 06 33 19 22 42

MOTIF : ROBINET FUYARD

Donneur d'ordre : Mme F GRUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU MITIGEUR DE LA DOUCHE
CONSTAT : LE MITIGEUR DE LA DOUCHE ÉTAIT RESTÉ EN POSITION OUVERTE,
AUCUNE FUITE CONSTATÉE
FERMETURE DU MITIGEUR DOUCHE
CONTORLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/02/25 a 16H36 Mme F GRUEL

REGLEMENT PAR CHEQUE N°4739002 BP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Déplacement distance		1	36,37
				36,37
		TOTAL H.T.		36,37
		T.V.A. a 10,00%		3,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		40,00

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.